

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

Année scolaire 2021 - 2022

HORS SERIE N°3

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

Les infos EPS de la rentrée :

APQ, Savoir Rouler à Vélo, Savoir Nager, G2024, Passe-Sport



Cette lettre d'information spéciale EPS vous propose un focus sur 5 orientations prioritaires de l'école, en lien avec la pratique physique.

Le contexte sanitaire a eu un impact fort sur la santé physique de nos élèves, nous vous proposons donc un cadre et des ressources pour une mise en place simple dans vos écoles de ces priorités éducatives :

- 1 - [L'AMI « Activité physique quotidienne – 30 min »](#)Page 2
- 2 - [La Labellisation Génération 2024](#)..... Page 6
- 3 - [Le Savoir Rouler à Vélo \(SRAV\)](#).....Page 8
- 4 - [Le Savoir Nager](#)..... Page 10
- 5 - [Le Pass'Sport](#).....Page 12

Vous retrouvez sur [le site départemental EPS](#) l'ensemble de ces propositions et d'autres actions possibles.

[L'équipe départementale EPS](#) est à votre disposition pour toute information complémentaire afin de faciliter la mise en place de ces actions dans votre école.

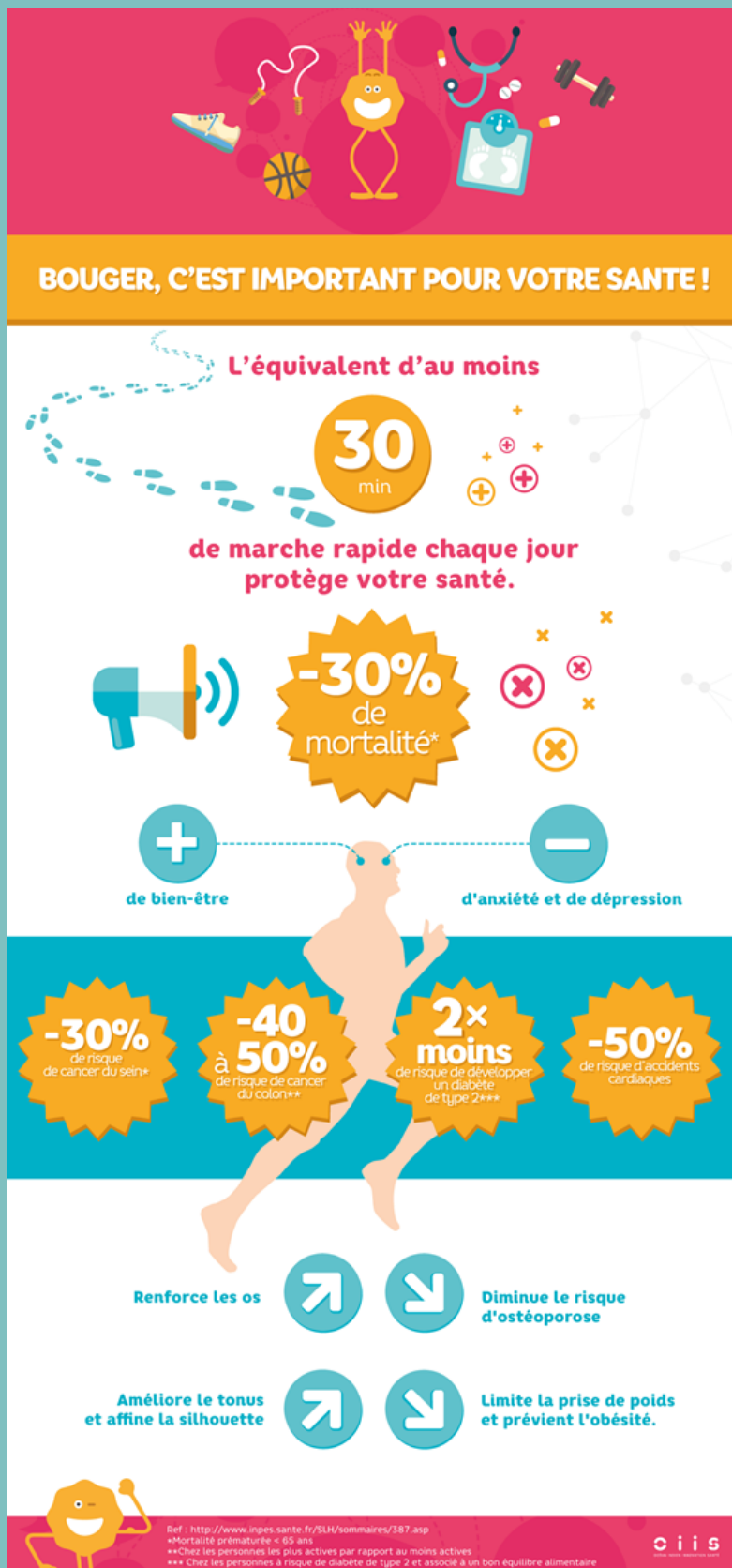
N'hésitez pas ! Une adresse : ce.dsden07-cpd-eps@ac-grenoble.fr

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

1- Les bienfaits de l'Activité Physique Quotidienne



LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022



Un appel à manifestation d'intérêt « Récré-Actif » :

Dans le cadre de sa collaboration avec "Paris 2024", le ministère de l'éducation nationale s'engage à développer des dispositifs pour que chaque élève puisse bénéficier d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne. **Cette mesure s'inscrit en complément de l'enseignement EPS déjà mis en place dans les écoles et complète à tout niveau les enjeux importants de santé publique et de bien-être.**

L'équipe EPS de l'Ardèche propose un accompagnement pour articuler l'enseignement de l'EPS et les 30 minutes d'activité quotidienne.

Ce dispositif s'adresse aux écoles maternelles et élémentaires et professeurs volontaires.

La planification des activités se fait en complément de l'EPS, en priorité les jours où cette dernière n'est pas programmée, car les objectifs poursuivis sont différents.

En effet ce temps d'activité physique peut permettre :

- de décharger le besoin de mouvement des élèves et de renouveler leur attention et leur concentration
- de réduire le stress
- de développer de saines habitudes de vie (dans le cadre de l'opération « 30 minutes d'activité physique par jour »)
- d'améliorer l'ambiance de la classe en la rendant plus stimulante et dynamique, en augmentant l'intérêt et la motivation des élèves.

Le dispositif prend des formes variées et adaptées en fonction du contexte et des contraintes de chaque école. Les activités peuvent être fractionnées (10, 15 ou 20 min) ou non.

5 modalités complémentaires de mise en place sont possibles :

- A l'arrivée à l'école (de manière autonome ou dirigée)
- Après la classe
- Pendant la récréation (mise à disposition de matériel)
- Pendant la pause méridienne (aménagement et marquages au sol)
- Pendant la classe (avec les Pauses Actives Sportives par exemple)

Important : [L'outil d'inscription dans le dispositif « démarches simplifiées »](#). De nombreuses écoles sont impliquées, sans toujours enregistrer leur projet. Pourtant **un kit pédagogique sportif (un sac composé de plots, un chrono, des haies, des cordes à sauter, ballon...)** sera attribué à toutes les écoles inscrites.



LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

Si votre école souhaite s'impliquer dans ce dispositif elle peut le faire à partir de ce jour.
Pour cela, elle est invitée à renseigner sur l'application une fiche d'inscription très succincte, une fois le projet éducatif validé par le conseil d'école.

Les ressources départementales et nationales :



Dans la cour, la salle de motricité ou le gymnase :

En Ardèche, l'équipe EPS vous propose :

[Les « Défis Olympiques »](#) : une série d'épreuves à réussir à plusieurs (courses longues, de vitesse et jeux de marelles). Ces situations collaboratives sont à répartir sur la semaine et sont illustrées par des vidéos.

Venant d'autres départements, académies ou au niveau national :

[L'Isère](#), [l'Allier](#), [Paris](#), [Génération 2024](#), [Eduscol](#) ou [l'USEP](#).

De plus, une [application dédiée a été développée](#) :



A noter que [l'USEP Ardèche](#) peut vous accompagner dans l'organisation matérielle ou pédagogique.

Dans la salle de classe :

les Pauses Actives Sportives sont de véritables outils pédagogiques au Québec ou en Suisse, mais encore peu présentes dans l'Hexagone. Une pause active est une courte période d'activité physique (de 30 secondes à 10 minutes), d'intensité modérée à soutenue et qui a pour objectif de favoriser l'engagement des élèves dans leurs travaux et apprentissages.

Elles peuvent être proposées à tout moment en classe de manière ritualisée ou à la demande en fonction des besoins des élèves. Elles peuvent se présenter sous la forme d'un enchaînement d'exercices ou d'une courte chorégraphie, sur un fond sonore musical ou non.

L'une des études menées sur les PAPS démontre notamment qu'une pause active permet d'améliorer nettement les comportements indésirables des élèves (comportements passifs, verbaux ou moteurs) par rapport à une pause sans activité physique, spécialement chez les élèves affichant des taux élevés de ce type de comportement.

[Quelques exemples de pauses actives](#) sur le padlet de la circonscription d'Aubenas-Le Cheylard.



LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

Pour aller plus loin...

L'interdisciplinarité :

Si ce temps récréatif doit permettre une remise en action salutaire de l'action cognitive par la suite, il est tout à fait possible d'y apporter des dimensions éducatives supplémentaires. En effet, cette activité physique peut permettre d'investir davantage les **parcours Santé** (calcul de l'activité hebdomadaire des élèves, réflexion concernant l'intensité des exercices...) ou **Citoyenneté de l'élève** par la prise en charge de l'activité par l'élève notamment.

Il est possible aussi d'investir ce temps de manière interdisciplinaire. On peut imaginer une **séquence en anglais**, en abordant les parties du corps (legs, ankles, arms...) ou en faisant un lien avec les mesures en **mathématiques** par exemple.

L'aménagement de la cour :

Certaines situations peuvent nécessiter un marquage provisoire du sol (craie ou plots). Mais elles peuvent être l'occasion d'engager une réflexion plus durable de l'aménagement de la cour. En effet, nous invitons les écoles à réfléchir à cette dimension structurelle avec les collectivités concernées.

[Certains exemples](#) sont à étudier sur le site [Archiclasse](#), notamment celui de [l'école Vivarais à Guilherand-Granges](#).



*Aménagement de la cour de l'école Vivarais à Guilherand-Granges
Source : www.archiclasse.fr*

Les services civiques G24 :

Dans son Plan national en faveur de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques publié en novembre 2019, l'État souhaite déployer des [missions de service civique orientées vers « la préparation et l'accompagnement des Jeux de Paris 2024 »](#). Elles feront l'objet d'une labellisation et seront déployées au nombre de 10 000 par an, de 2021 à 2024.

Pour conclure, nous sommes disponibles pour tout renseignement, afin de réfléchir ensemble aux propositions pédagogiques, aux aménagements nécessaires dans la cour de votre école ou du matériel favorisant sa mise en place.

Pour toute question sollicitez votre CPC EPS ou votre référent départemental APQ :

fabien.eyssette@ac-grenoble.fr, CPD EPS de l'Ardèche.

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

2- La labellisation Génération 2024 : Une dynamique olympique nationale



Génération 2024 est un **dispositif national** piloté par un délégué interministériel, M. Thierry TERRET.

Le but consiste en la labellisation des établissements (Ecoles, collèges, Lycées, Universités) qui s'engagent dans une démarche de valorisation de la politique sportive dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Quatre objectifs déterminent cette démarche :

1. **Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire**
2. **Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques**
3. **Adapter les parcours des sportifs de haut niveau**
4. **Ouvrir les équipements sportifs des établissements**

La labellisation est attribuée pour une **période de 3 ans**.

Un calendrier qui débute dès maintenant

L'ouverture des candidatures débutera en Novembre 2021 et se clôturera fin Mars 2022. La construction des projets s'appuiera sur la mise en place d'actions dédiées. Dans ce sens, la semaine (du 24 au 28 Janvier 2022) ou la journée Olympique (23 Juin 2022) seront des temps privilégiés pour leurs mises en place et leurs valorisations par l'équipe départementale.

Ces actions permettront d'atteindre les objectifs suscités, à raison d'un nombre de deux dans le 1^{er} degré et de trois dans le 2nd degré.

L'ensemble des documents d'accompagnement et à renseigner (cahier des charges et appel à candidature) sont accessibles sur la [page académique](#) :

Les ressources départementales et nationales

Un ensemble de ressources sont aussi disponibles :

- au niveau départemental, les Défis Olympiques collaboratifs à [ce lien](#)
- au niveau national à [ce lien](#)

Une dynamique territoriale inter degré

Aussi ce dispositif, qui s'inscrit dans une dynamique territoriale (Terre de Jeux, Héritage 2024...) et éducative est un levier concret pour le développement de politiques sportives locales ambitieuses. L'accès à la labellisation pourra en effet favoriser votre établissement dans le cadre d'autres appels à projets locaux et nationaux.

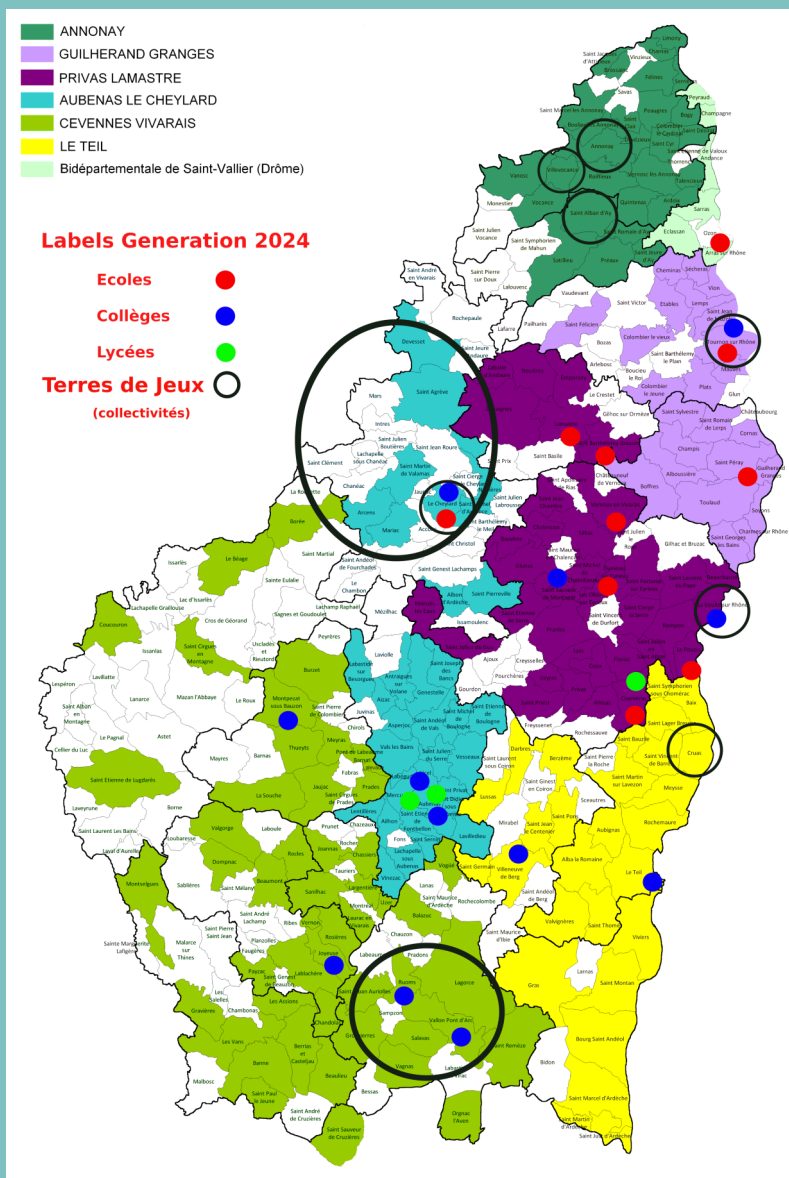
LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

Des événements Olympiques USEP :

- [Le Parcours Olymp'USEP](#) : un projet sportif sur l'année en lien avec l'olympisme pour tous les cycles.
- [Le Camp Olympique USEP](#) : camp olympique USEP qui aura lieu du **lundi 20 au vendredi 24 juin 2022** au camping des Ollières sur Eyrieux.



Pour ce qui concerne notre département, 25 établissements ont obtenu cette labellisation à ce jour.

La commission départementale, qui évaluera les projets, sera composée de Mme CASADO Bénédicte, directrice de l'UNSS, de Mme Marielle SAN JOSE pour l'USEP et de M. Olivier DULAC du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif).

Pour toute question sollicitez votre CPC EPS ou votre référent départemental SRAV :
fabien.eyssette@ac-grenoble.fr, CPD EPS de l'Ardèche.

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

3- Savoir Rouler à Vélo : Une pratique physique aux enjeux économiques, écologiques et sanitaires



Les ressources départementales et nationales :

Pour vous accompagner, l'équipe départementale EPS vous propose une série d'outils visant à favoriser la mise en place d'actions à vélo :

- **Une proposition de continuum de formation** pour les élèves décliné en 3 blocs (progression pédagogique, livret et annexes) :



n exemple de parcours "Savoir Pédaler" (Bloc 1) en vidéo :



- **Un mémorandum pratique pour la mise en place des sorties** (législation, matériel et gestion des groupes) à adapter à vos conditions d'organisation:



LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

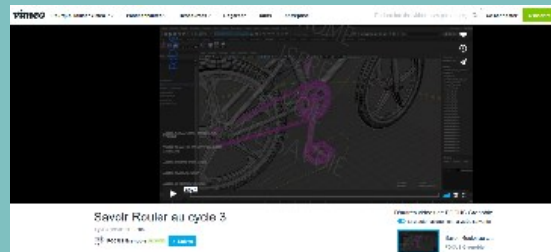
Année scolaire 2021 – 2022

Cette plate-forme permet la **déclaration d'organisation de sessions** (Blocs 1,2 et 3), l'**édition des attestations** et une cartographie des acteurs/partenaires.



Pour aller plus loin...

Un lien vidéo proposé par l'inspection pédagogique EPS de Grenoble abordant des points matériels et pédagogiques :



En prévisions des sorties, un listing des points matériels à vérifier pour informer les parents des réparations à effectuer :

FICHE INDIVIDUELLE DE CONTROLE DU VELO		
Nom :	Prénom :	Classe :
Pour pouvoir participer en toute sécurité au module vélo/APER, votre enfant a besoin de disposer d'un vélo en bon état. C'est pourquoi, avec son aide, nous avons vérifié les éléments de sécurité de son vélo. Vous trouverez ci-dessous le bilan effectué, avec à droite les réparations à prévoir pour que le vélo soit aux normes de sécurité. En vous remerciant de votre aide,		
	O/N	Réparation à prévoir (réservé à l'enseignant)
Mes freins avant fonctionnent (Le frein serré bloque la roue)		
Mes freins arrière fonctionnent (Le frein serré bloque la roue)		
Mes pneus sont gonflés		
Ma roue avant est serrée		
Mon dérailleur fonctionne (Je peux passer toutes les vitesses)		
Les extrémités du guidon sont protégées		
Le vélo a une sonnette qui fonctionne		
Le vélo a un feu à l'avant et un feu à l'arrière		
Le vélo a des dispositifs réfléchissants sur : les roues, l'avant, l'arrière		
Date :	Signature de l'enseignant : <input type="text"/>	
Signature des parents : <input type="text"/>		

Projet vélo APER Cycle 3 - Cahier du cycliste 10



Un exemple de séjour possible avec l'USEP: [LE VIDA](#)

Pour toute question sollicitez votre CPC EPS ou votre référent départemental SRAV :

fabien.eyssette@ac-grenoble.fr, CPD EPS de l'Ardèche.

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

4- Savoir Nager : Un savoir fondamental et prioritaire



L'apprentissage de la natation à l'école est une " priorité " de l'Éducation nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Il représente un enjeu national et un partenariat fort avec les bassins.

Les ressources départementales et nationales :

- La validation de l'attestation scolaire du savoir nager (Arrêté du 9/7/15 - J.O. du 11/7/15)

Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager » prévue par l'article D. 312-47-2 du [code de l'éducation](#), est défini par l'annexe 1 du présent arrêté.

L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis.

La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, un professeur d'éducation physique et sportive.

Au niveau départemental, nous souhaitons valoriser les apprentissages de la natation par la validation de l'Aisance Aquatique en cycle 1 et 2. Cette attestation permet aux élèves de pratiquer des activités nautiques (kayak, voile...). Nous allons donc organiser une remontée d'information à destination des CPC EPS pour quantifier le nombre de validations. Il est important que nous possédions ces indicateurs afin de cibler les besoins du territoire. Un document vous sera transmis à cette fin.

- Les certificats (BO n°34 du 12/10/2017) :

- Aisance aquatique: [Aménagement](#) du test, Cadre et [Modèle de certificat](#)

- Attestation de Savoir Nager: [Aménagement](#) du test, [Cadre et Modèle de certificat](#)

Remarque : Le test d'Aisance Aquatique représente la finalité idéale de l'apprentissage de la natation en cycle 1 et 2.

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

- **Continuum de formation** : " Corps flottant, Corps projectile et Corps propulseur "

Cette présentation propose une progression possible avec des vidéos :



Pour information, dans le cadre des dispositifs "Aisance aquatique" et "J'Apprends à Nager" financés par l'Agence Nationale du Sport, deux clubs de natation ardéchois organisent des stages d'apprentissages, à destination des non licenciés :

Natation Sud Ardèche : "J'Apprends à Nager" ; public : 6-12 ans ; période : Toussaint (25-29 octobre) + février (14-18 et 21-25) ; lieu : piscine de Lablachère

clubnsa@orange.fr / 06 17 11 71 91

Cercle des Nageurs de Privas : "J'Apprends à Nager" ; public : 6-12 ans ; période : Toussaint (25-29 octobre) + février (14-18) + avril (18-22) ; lieu : piscine de Privas

club@natation-privas.fr / 06 71 45 02 59

Cercle des Nageurs de Privas : "Aisance aquatique" ; public : 4-6 ans ; période : Toussaint (25-29 octobre) + décembre (27-31) ; lieu : piscine de Privas

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°3

Année scolaire 2021 – 2022

5- Le Pass'Sport

C'est une allocation de rentrée sportive. **D'un montant de 50 euros**, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021. Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022. Tout un ensemble d'information à rappeler aux familles à [ce lien](#).

